



Les morts de la Grande Guerre

	Forces mobilisées	Morts et disparus
Allemagne	13 250 000	2 000 000
Autriche-Hongrie	9 000 000	1 543 000
France	8 500 000	1 400 000
Royaume-Uni	9 500 000	744 000
Italie	5 600 000	750 000
Russie	13 000 000	1 700 000
Etats-Unis	3 800 000	116 000
Belgique	380 000	41 000

Combien de morts cette guerre a-t-elle provoqué ?

.....

Quels sont les 3 pays dénombrant le plus de morts ?

.....

Les usines Renault pendant la Grande Guerre

	1914	1918
Production des usines Renault		
Automobiles	1 484	533
Camions	174	1 793
Chars d'assaut	0	750
Moteurs d'avion	0	5 000
Obus	0	2 000 000
Superficie des usines	11,5 ha	34 ha
Total des effectifs de travailleurs	6 300	22 500

Source : *Histoire des usines Renault*, de Patrick Fridenson, Le Seuil, 1972.

Quel matériel a été fabriqué uniquement entre 1914 et 1918. A qui était-il destiné ?

.....

.....

Une guerre couteuse



« Deuxième emprunt de la Défense nationale »,
affiche d'Alcide Robaudi

La Grande Guerre est le premier conflit durant lequel les nations exploitent les innovations techniques les plus récentes. Les découvertes liées à la 2^e Révolution Industrielle se transforment en armes et engins des plus meurtriers. La puissance de feu des armées est ainsi démultipliée : 900 soldats français et 1300 soldats allemands meurent chaque jour en moyenne. L'artillerie est l'arme la plus dévastatrice : elle est responsable de 70 % des blessures, le plus souvent atroces. Cette guerre d'un type nouveau entraîne une brutalisation des comportements. Parce que le conflit s'est installé dans la durée, les pays en guerre doivent produire massivement ce type de matériel. Ils organisent alors une véritable économie de guerre. Les usines sont reconverties ou agrandies. Les Etats augmentent les impôts et lancent de nombreux emprunts auprès de leur population et des Etats-Unis.

Quel est le slogan de cette affiche ?

.....

.....

Observe les vêtements de la femme au centre. Que représente-t-elle ?

.....

.....

Les enfants : **100 grammes**
Les jeunes : **400 grammes**
Les adultes : **400 grammes**
Les cultivateurs : **500 grammes**
Les travailleurs : **700 grammes**
Les vieillards : **400 grammes**

Explique pourquoi tout le monde n'a pas le droit à la même quantité de pain.

.....

.....

.....

.....

.....

Le rationnement du pain en 1918, Histoire Géographie Odysée, CM2, Belin

Doc A : l'Europe en 1919



En comparant avec la carte de ta leçon précédente, cite 6 nouveaux pays ayant été formé à la suite de la 1e Guerre Mondiale.

.....

.....

Cite deux pays qui voient leurs frontières se rétrécissent à la suite de la guerre.

.....

.....

Cite un pays qui voit ses frontières s'élargissent.

.....

.....

Le traité de Versailles

Le traité de Versailles est signé le 28 juin 1919 dans la galerie des glaces du château de Versailles. Il marque les conditions de la paix et rend l'Allemagne seule responsable de la guerre. Le traité impose à l'Allemagne de lourdes sanctions qui seront à l'origine de la montée du nazisme dans ce pays.

Article 10 : (Pacte de la Société des Nations). Les Membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les Membres de la Société.

Article 42 : Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres à l'est de ce fleuve.

Article 51 : Les territoires cédés à l'Allemagne, en vertu des Préliminaires de Paix signés à Versailles le 26 février 1871 et du Traité de Francfort du 10 mai 1871, sont réintégrés dans la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembre 1918.

Articles 80, 81, 87 : L'Allemagne reconnaît l'indépendance et les frontières de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne.

Article 119 : L'Allemagne renonce à ses droits sur ses possessions d'outre-mer.

Article 160 : L'armée allemande ne pourra dépasser 100 000 hommes.

Article 171 : La fabrication de tanks est interdite.

Article 173 : Tout service militaire est aboli.

Article 198 : Les forces militaires ne pourront comprendre aucune aviation.

Article 231 : Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.

Article 232 : Les gouvernements alliés exigent (...) et l'Allemagne en prend l'engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des alliés et à ses biens.

Article 428 : À titre de garantie (...) les territoires allemands situés à l'ouest du Rhin seront occupés par les troupes des puissances alliées pendant une période de quinze années.

Cite 5 interdictions faites à l'Allemagne.

.....

.....

.....

.....

.....